



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

DOSSIER DE DÉCLARATION
Pertes de récoltes TEMPÊTE FIONA

*Dossier individuel de déclaration de pertes de récoltes
et de demande d'indemnisation*

Date limite de dépôt à la DAAF du dossier complet
le 24/11/2023 à 19h (heure des Antilles)

UNIQUEMENT POUR LA CANNE A SUCRE ET BANANE EXPORT

Identification du demandeur :

Numéro PACAGE : 9710	<input type="text"/>	SIRET :	<input type="text"/>
Nom ou raison sociale :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Date de naissance (pour les exploitants individuels) :	<input type="text"/>		
Nom du gérant (pour les formes sociétaires) :	<input type="text"/>		
Commune du siège de l'exploitation :	<input type="text"/>		
Adresse postale :	<input type="text"/>		
Code Postal :	<input type="text"/>	Commune :	<input type="text"/>
N° de téléphone fixe :	<input type="text"/>	N° de portable :	<input type="text"/>
Adresse mail :	<input type="text"/>		
Nom du groupement de producteur :	<input type="text"/>		

Cadre réservé à
l'Administration :

Date réception :
[[/[[/[[/[[

Complétude :
 Valide
 Non valide

Pièces
manquantes au
dépôt du
dossier :

Oui
 Non

Identification :
 Valide
 Non valide

Observations :

Situation fiscale :

Le chiffre d'affaires est la somme des ventes des biens et/ou des services facturés sur l'année. Ce montant n'inclut pas les différentes aides et/ou subventions perçues.

Chiffre d'affaires productions végétales	2020 :	<input type="text"/>	2021 :	<input type="text"/>	2022 :	<input type="text"/>
Chiffre d'affaires productions animales	2020 :	<input type="text"/>	2021 :	<input type="text"/>	2022 :	<input type="text"/>
Chiffre d'affaires total	2020 :	<input type="text"/>	2021 :	<input type="text"/>	2022 :	<input type="text"/>

Je déclare avoir opté pour le régime fiscal :

- des Micro Bénéfices Agricoles : OUI NON
- de la déclaration au réel (normal ou simplifié) : OUI NON

Productions impactées par la tempête

RAPPEL: les demandes d'indemnisation pour les productions concernent uniquement les productions de canne à sucre et de bananes export.

Indiquer les productions dont vous souhaitez déclarer les pertes.

- Canne à sucre
- Banane export

Pour prétendre à une indemnisation au fonds de secours à l'outre-mer, il est nécessaire d'avoir réalisé une déclaration de surface en 2022 et 2023.

Commentaires éventuels sur les déclarations de surfaces 2022-2023:

Cadre réservé à l'Administration :

Situation fiscale :

- Valide
- Non valide

Observations :

Productions impactées :

- Valide
- Non valide

Observations :

TelePAC/Isis

Vérification surfaces déclarées :

- Valide
- Non valide

Observations :

Pertes de récoltes :

Canne à sucre :

Année (*)	2018	2019	2020	2021	2022	Attendu 2023 = moyenne OLYMPIQUE	2023
Surface en canne (ha)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tonnage livré en sucrerie (T)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tonnage livré en distillerie (T)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(*) : En cas de cession/reprise de l'exploitation sur la période 2018-2022 préciser le nom et numéro pacage du cédant et l'année de reprise :

Nom ou raison sociale : n° Pacage : 9710

Année de la reprise :

Banane export :

Année (*)	2018	2019	2020	2021	2022	Attendu 2023 = moyenne OLYMPIQUE	2023 effectif
Surface en banane (ha)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tonnage commercialisé (T)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(*) : En cas de cession/reprise de l'exploitation sur la période 2018-2022 préciser le nom et numéro pacage du cédant et l'année de reprise

Nom ou raison sociale : n° Pacage : 9710

Année de la reprise :

Cadre réservé à l'Administration :

Pertes de récolte :

Pertes de récoltes :

Observations :

Engagement du demandeur :

Je soussigné (Nom, Prénom)
(pour les sociétés) agissant en qualité de de la société

Autorise la DAAF Guadeloupe :

- à consulter tout organisme susceptible de fournir les éléments nécessaires à l'instruction et au contrôle de mon dossier,
- à demander toute information relative à mes contrats d'assurance et aux éventuelles indemnités perçues à leur titre aux caisses d'assurance,
- à utiliser ces informations pour l'accès éventuel aux aides complémentaires mises en place par la collectivité territoriale,
- à fournir les données de la présente demande à mon établissement de crédit, si je sollicite des mesures d'aides complémentaires.

Atteste sur l'honneur :

- ne pas avoir sollicité pour le même objet, une autre aide que celle indiquée sur le présent formulaire de demande d'aide,
- l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes,
- qu'il n'existe aucun élément assurable contre l'incendie sur mon exploitation.

M'engage, sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,
- à informer la DAAF de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure et de mes engagements,
- à accepter et faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et contrôles sur place.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclusion d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation pour perte de récoltes au titre de la procédure calamités agricoles.

Fait à le / /

(Nom Prénom – Signature)

Cadre réservé à l'Administration :

Engagement

Coché
 Non coché

Coché
 Non coché

Coché
 Non coché

Coché
 Non coché

Coché
 Non coché

Daté
 Signé

Justificatifs à fournir :

Liste des pièces devant impérativement accompagner le dossier au moment du dépôt :

- Une copie de la pièce d'identité ou Kbis pour les sociétés.
- Un RIB IBAN au nom et prénom du demandeur ou raison sociale de la société.
- Une attestation d'affiliation à la CGSS (AMEXA) de moins de 6 mois précisant que l'adhérent est à jour de ses cotisations ou qu'un plan de paiement est en cours.
- Une attestation des services des impôts certifiant que vous êtes en situation régulière vis à vis de l'administration fiscale ou qu'un plan de paiement est en cours.
- Les 3 derniers avis d'imposition, justifiants de revenus agricoles :
 - Avis 2023 sur les revenus de 2022
 - Avis 2022 sur les revenus de 2021
 - Avis 2021 sur les revenus de 2020
- Les liasses fiscales des 3 dernières années **pour les exploitants individuels ou en sociétés déclarant des revenus au réel.**
- ou** les 3 derniers livres de recettes (ventes 2020/2021/2022) **pour les exploitants individuels déclarant des revenus au micro-bénéfice agricole.**
- ou** tout autre document permettant de justifier son chiffre d'affaires.
- Les justificatifs de livraison de canne (rhumerie et/ou sucrerie) des années 2018 à 2023

Cadre réservé à l'Administration :
Conformité

CID ou KBIS :
 Oui
 Non SO

RIB : Oui
 Non SO

AMEXA : Oui
 Non SO

Régularité fiscale : Oui
 Non SO

DS: Oui
 Non SO

Avis impôts :
23 Oui Non
22 Oui Non
21 Oui Non

Compta Réel :
 Oui Non
 SO

Compta Micro BA :
 Oui Non
 SO

Autres documents :
 Oui Non
 SO
Préciser :

Observation :

Cadre réservé à l'Administration :

Nom instructeur :

Date réception : / / Complétude : Valide Non valide
Pièces manquantes à la clôture du dossier :

Décision : Dépôt dossier accepté
 Dossier rejeté Motif : _____

Date décision : / /
Date lettre de rejet : / /